2427 - Où est-ce que le prieur doit poser ses mains après s’être redressé à la génuflexion.

question

Question : Je voudrais une réponse exhaustive à la question de la position des mains après qu’on s’est redressé de la génuflexion. J’ai entendu deux avis différents sur la question et voudrais connaître le plus exact des deux ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

C’est une des questions qui ont fait l’objet d’une divergence de vues de la part des ulémas (Puisse Allah leur accorder la miséricorde). Les uns pensent que la pose de la main droite sur la main gauche et les deux sur la poitrine après qu’on se soit redressé de la génuflexion est une sunna (pratique prophétique) compte tenu de la généralité du hadith de Sahli Ibn Sa’ad As-Sa’di (P.A.a) qui dit : L’ordre était donné aux gens de poser la main droite sur la main gauche pendant la prière . Ils soutiennent que l’expression ‘’ pendant la prière’’ indiquent que quand on s’est redressé après la génuflexion on doit poser les mains comme indiquée, car ce qui s’applique à la posture debout avant la génuflexion s’y applique aussi après elle. Aussi le prieur doit-il poser la main droite sur la gauche chaque fois qu’il est debout. Ils disent encore à propos des mains qu’en cas de génuflexion on les pose sur les genoux et qu’en cas de prosternation on les pose sur le sol et que quand on est assis, on les pose sur les cuisses et quand on est debout on les pose sur la poitrine et qu’elles doivent y être maintenues chaque fois qu’on est debout avant et après la génuflexion. Ils estiment que cette posture est la plus éloignée de l’inadvertance et est celle qui doit être marquée par le plus d’humilité et de révérence à l’égard du Maître. Les autres pensent que la pose de la main droite sur la gauche et les deux sur la poitrine n’est pas recommandée après le redressement de la génuflexion car aucun texte précis ne l’indique et que la généralité de

l’expression ‘’ se mettre debout’’ ne l’implique pas. En effet, le fait de se redresser après la génuflexion n’est pas assimilable à la posture debout courante.Par conséquent, le prieur laisse ses mains libres.

Certains ulémas disent que le prieur est libre de choisir l’une ou l’autre attitudes, étant donné que rien de clair dans la Sunna ne tranche dans cette question. C’est l’avis de l’imam Ahmad (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde). Le premier avis est le plus solide, s’il plaît à Allah, encore que dans l’un et l’autre cas, la prière reste valide. Toujours est-il qu’il ne convient pas que la divergence autour de cette question conduise à la dispute ou aux dissensions religieusement blâmables, à accuser de bid’a à celui qui fait ou accuser celui qui ne fait pas d’abandon de la Sunna. Car ses accusations ne sont recevables que quand des textes authentiques et clairs les étayent.

Voir au sujet de cette question :

Al fourou’ d’Ibn Mouflih , 1/433 ; al Insaf de Mardawi , 2/63 , Sharh Mountaha al iradat , 1/185; ash sharh al Moumti d’Ibn Outhaymine , 3/146.

Le traditionaliste, cheikh Badi ad-Dine as-Sindi a rédigé un traité consacré à cette question et y a soutenu le premier avis. Le traité est intitulé : Ziyadat-al-khoushou bi wadhi al-yad al-youmna ala al-yousra ba’ad ar-roukori’ La pose de la main droite sur la gauche après le redressement de la génuflexion implique plus de révérence .

L’érudit Cheikh Abd al Aziz Ibn Baz a aussi consacré au sujet un traité dans lequel il soutient le même avis. Allah le Très Haut le sait mieux.